## Fiche de procédure

## Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué

2022/2815(DEA)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Adaptation des dispositions relatives à la surveillance des émissions de gaz polluants en service des moteurs à combustion interne installés sur des engins mobiles non routiers afin d?inclure les moteurs dont la puissance est inférieure à 56 kW et ceux dont la puissance est supérieure à 560 kW

Complétant 2014/0268(COD)

## Sujet

2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

Portail de documentation				
Document de base non législatif	C(2022)06046	30/08/2022	EC	